



Centre d'appui pour la prévention
des infections associées aux soins

**ENQUETE REGIONALE
SUR LA GESTION D'UN PICC EN EHAD**

GUIDE METHODOLOGIQUE

Septembre 2020

Analyse des Pratiques Professionnelles et des connaissances :

Gestion d'un PICC en EHAD

1-Type d'audit

Objet de l'audit : Evaluation de l'application des recommandations nationales sur les « bonnes pratiques et la gestion des risques associés au PICC ».

Cet audit évalue d'une part, la politique institutionnelle d'un EHAD sur la prise en charge d'un patient porteur d'un PICC et d'autre part, les pratiques professionnelles (si prise en charge) ou les connaissances des soignants dans la gestion d'un PICC en HAD.

Cette évaluation est proposée par le CPias aux EHAD de la région Occitanie dans le cadre du groupe régional d'amélioration de la qualité de la prise en charge en HAD.

Elle s'appuie sur les référentiels suivants :

- Recommandations par consensus formalisé des Bonnes pratiques et gestion des risques associés au PICC (cathéter central à insertion périphérique), SF2H, décembre 2013
- Bonnes pratiques essentielles en hygiène à l'usage des professionnels de santé en soins de ville, SF2H, novembre 2015

Type d'audit : [enquête régionale par auto questionnaire](#)

2-Champ d'application

Etablissements concernés : tout établissement d'hospitalisation à domicile, quel que soit son statut (public, privé) de la région Occitanie.

Soignants : tous les infirmiers, salariés ou libéraux, intervenants dans le cadre d'une HAD.

3-Données recueillies

Documents de recueil de données : 2 fiches sont à disposition :

- Une fiche pour l'établissement
- Une fiche pour le soignant

Les questionnaires élaborés et validés par le groupe de travail HAD sont mis à disposition par le CPias Occitanie à partir de l'application Google document, pour une saisie en ligne.

Chaque EHAD qui souhaite réaliser cet audit devra remplir la fiche établissement, tenant lieu d'inscription, envoyée le 21 septembre par mail aux HAD de la région.

Il précisera la personne chargée de son organisation au sein de l'établissement (coordonnateur de l'audit) qui veillera à une participation la plus large possible.

Dès réception de la fiche établissement :

- Le CPias adresse au coordonnateur de l'HAD (dès la fin des inscriptions), le lien pour la saisie des questionnaires à transmettre à chaque infirmier susceptible de prendre en charge un patient porteur de PICC.
- Le coordonnateur de l'enquête sera donc chargé :
 - de dresser la liste des professionnels intervenant dans l'EHAD, salariés et libéraux
 - de répertorier leurs coordonnées mail afin de leur envoyer le lien pour saisir leurs réponses en ligne (réponse anonyme) ou de distribuer un questionnaire papier pour saisie ultérieure par l'EHAD

- de contrôler 15 jours après l'envoi du lien de la fiche soignant, le nombre de participants et relancer les professionnels pour améliorer l'exhaustivité des répondants.

4-Domains à renseigner

- Pour l'établissement : documentation, moyens mis à disposition, formation, surveillance et évaluation
- Pour le soignant : formation, pratiques professionnelles, comportements ou connaissances

Le guide méthodologique de l'enquête ainsi que les 2 grilles (établissement et soignant) sont téléchargeables sur le site du CPIas Occitanie au lien suivant : <https://cpias-occitanie.fr/audit-et-evaluation/audit-gestion-dun-picc-en-had/>

5-Calendrier

- **Etablissement HAD**

A remplir une seule fois par chaque établissement, tenant lieu d'inscription de l'EHAD **du 21 septembre au 1^{er} octobre 2020.**

- **Professionnels, évaluation des pratiques**

A remplir par chaque infirmier intervenant dans les prises en charge des patients en HAD porteurs ou non de PICC **du 05 octobre au 06 novembre 2020.**

La saisie de l'ensemble des fiches sera possible jusqu'au 06 novembre 2020 inclus dernier délai.

6-Résultats

Une fois l'ensemble des fiches saisies, le CPIas réalisera et diffusera

- l'analyse des résultats de chaque EHAD au coordonnateur identifié, sous réserve d'un nombre suffisant de participants
- un corrigé argumenté de la grille soignant, à transmettre à tous les personnels paramédicaux intervenant dans l'EHAD afin que chacun analyse ses écarts de pratiques et en comprennent les enjeux
- l'analyse régionale des données. Cette synthèse régionale sera diffusée reprenant le même plan d'analyse que la grille locale afin de permettre à chaque établissement participant de se comparer aux données régionales.

7-Actions d'amélioration

Organisée par l'EHAD : A partir de cette évaluation, analyse en groupe de travail pour proposer des axes d'amélioration notamment en terme organisationnel, formation et moyens.

Proposée par le CPIas : **Présentation des résultats par webinaire** en 2021 et promotion des recommandations des bonnes pratiques dans la gestion d'un PICC.

Selon les résultats de l'audit et des axes d'amélioration identifiés, des actions régionales pourront être décidées. Il faudra alors prévoir une nouvelle évaluation dans un délai de 9 à 12 mois avec la même grille.



www.cpias-occitanie.fr

Site Montpellier

Hopital La colombière – pav. 7
39 avenue Charles Flahault
34295 Montpellier cedex
04.67.33.74.69

cpias-occitanie@chu-montpellier.fr

Site Toulouse

Hôpital Purpan Pav. Administratif - Annexe II
Place du Docteur Baylac. TSA 40031
31059 Toulouse Cedex 9
05.61.77.20.20

cpias-occitanie@chu-toulouse.fr